

SOMMAIRE

	Page
1 Objet	1
2 Domaine d'application	1
3 Références	1
4 Définitions - Terminologie - Symboles	1
5 Élastomères 31B	2
5.1 Emploi type	2
5.2 Températures d'emploi	2
5.3 Caractéristiques de qualification	2
5.4 Caractéristiques de contrôle	2
Annexe — Caractéristiques de qualification	3

1 OBJET

La présente norme a pour objet de définir les caractéristiques physico-chimiques des élastomères polychloroprène de la classe 31 (1), exigibles pour les essais de qualification et de contrôle (2).

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme concerne certains élastomères à utiliser (3) dans les constructions aérospatiales à compter de la date de son édition.

3 RÉFÉRENCES

Norme NF L 17-106 Élastomères - Essais - Qualification - Contrôle
Norme NF L 17-107 Élastomères - Classification - Emplois

4 DÉFINITIONS - TERMINOLOGIE - SYMBOLES

Sans innovations, ni restrictions.

(1) Pour la définition de la classe 31, se reporter à la norme NF L 17-107

(2) Consulter la norme NF L 17-106

(3) Sauf, en principe, s'il s'agit de la réalisation de rechanges de matériels déjà construits.

Homologuée par décision
du 20 Mai 1985
pour prendre effet à compter
du 20 Juin 1985

La présente norme remplace la norme NF L 17-131 de Novembre 1973,
enregistrée par décision du 15 Novembre 1973 et son modificatif 1
d'Octobre 1974, enregistré par décision du 11 Octobre 1974.
Mise à jour.

5 ÉLASTOMÈRES 31B

5.1 Emploi type

Applications au contact de lubrifiants pétroliers et applications nécessitant une bonne résistance aux agents atmosphériques.

(Pour autres emplois éventuels et limitations, consulter la norme NF L 17-107).

5.2 Températures d'emploi

En service prolongé : - 40 °C à + 100 °C.

En service limité, acceptable pour certaines applications : - 40 °C à + 120 °C.

Note : Les températures d'emploi sont données pour des applications statiques ou à faible déformation.

5.3 Caractéristiques de qualification

Les valeurs des caractéristiques de qualification des élastomères 31B sont données en annexe.

5.4 Caractéristiques de contrôle

Les repères chiffrés figurant ci-dessous après l'intitulé des essais correspondant aux paragraphes du tableau des caractéristiques de qualification figurant en annexe.

5.4.1 Contrôle sur mélanges (essais obligatoires)

- Dureté internationale DIDC (1.1)
- Résistance à la traction (1.3)
- Masse volumique * (1.7)
- Variation de volume après immersion pendant 70 heures à 100 °C dans l'huile n° 1 (2.4)
- Déformation rémanente après compression pendant 70 heures à 100 °C dans l'air (4).

Les résultats doivent être conformes aux exigences définies pour les caractéristiques de qualification correspondantes.

5.4.2 Contrôle sur pièces (essais optionnels)

- Dureté internationale DIDC (1.1)
- Masse volumique * (1.7)
- Variation de volume après immersion pendant 70 heures à 100 °C dans l'huile n° 1 (2.4)

Les résultats doivent être conformes aux exigences définies par les caractéristiques de qualification correspondantes lorsque les dimensions des produits finis permettent la préparation des éprouvettes décrites dans la norme NF L 17-106. Dans le cas contraire, ils n'ont seulement qu'une valeur indicative.

(*) D'une livraison à l'autre la masse volumique ne doit pas s'écarter de $\pm 0,02 \text{ Mg/m}^3$ de la valeur relevée pour la qualification.